**Epreuve 1 : législation pharmaceutique tunisienne**

1. Le code de déontologie
2. La Loi 73-55
3. La Loi 69-54 portant réglementation des substances vénéneuses telle que complétée et modifiée par la loi 2009 : Régimes des tableaux A, B, C des médicaments dans l’officine
4. La Circulaire Concernant la dispensation des psychotropes sous contrôle du Ministère de la Santé